

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 janvier 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DPA 83 Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens
– Agendas d'accessibilité programmée – Validation des dossiers d'Ad'AP.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2015 DPA 82 en date des 28, 29 et 30 septembre autorisant le dépôt à la Préfecture de Police des demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée relatifs à des Équipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget municipal de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la validation des agendas d'accessibilité programmée relatifs à des Équipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget municipal de Paris ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 2ème arrondissement en date du 5 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 3ème arrondissement en date du 4 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 4ème arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 5ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 6ème arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 7ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 8ème arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 9ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 10ème arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 11ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 12ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 13ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 14ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 15ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 16ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 17ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 18ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 19ème arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du conseil du 20ème arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Sont validés les Agendas d'Accessibilité Programmée des ERP et IOP municipaux parisiens, courant sur trois périodes de trois ans, disponibles à la bibliothèque du Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO